

Partage temporel de la voirie en faveur des véhicules de livraison



**TRAITS POINTILLÉS
vous pouvez stationner :**

- La nuit entre 20h et 7h
- Le dimanche
- Les jours fériés

OUI

Source : Ville de Paris

Quel partage avec les véhicules de livraison ?

Les voies à partager : couloirs de bus et rues

Autorisation de circuler sur les couloirs de bus, notamment sur les principales pénétrantes du territoire

Autorisation de stationner sur les couloirs de bus ou en pleine voie, notamment sur les arcades commerçantes et contraintes

- Définir les véhicules ayant autorisations (VFE ?)
- Définir les créneaux horaires

Les différentes formes de partage de l'espace public

Changement d'affectation d'emplacements de stationnement

Occupation d'emplacements de stationnement pour : aires de livraison périodiques ou micro-hubs (temporaires ou fixes)

Ce que prévoit la réglementation :
Autorisation **d'occupation** du domaine public, a priori pas d'emprise au sol / autorisation **exceptionnelle** en cas d'expérimentation

Changement d'affectation dans le temps d'une voie bus

Ouverture temporaire aux arrêts de livraison ou à la circulation des véhicules de livraison

Ce que prévoit la réglementation :
Code de la Route ne prévoit pas d'autorisation : demande d'expérimentation nécessaire

Autorisation de livraison sur voie de circulation

Peut être intéressante hors heures de pointe

Gestion temporelle des aires de livraison

Aires de livraison peuvent être ouvertes à d'autres usages à certains horaires, notamment stationnement résidents (à l'échelle d'un quartier ou d'une ville ?)

Exemple de voies à partager : La Rue Grenette à Lyon

AVANT



APRES



Résultats obtenus

- Dispositif très utilisé pour les livreurs et bien respectés par l'ensemble des usagers
- Problématique de sécurité soulevée

Exemple du changement d'affectation de stationnement

La rue du Président Edouard Herriot à Lyon



Marquages des aires de livraisons et de la bande technique

Résultats obtenus

- 55% des livreurs utilisent la bande technique le matin, les autres s'arrêtent en double file :
 - Parce qu'ils livrent du côté droit de la rue
 - Parce qu'ils ne trouvent pas de place disponibles, la bande technique est occupée par d'autres véhicules



Les conditions de réussite de ce partage

Signalisation essentielle pour informer et sensibiliser les usagers (signalisation verticale, voire horizontale, dynamique ou non)

Information auprès des usagers (transporteurs via fédérations par exemple, riverains...)

Contrôles réguliers, éventuellement moyens de surveillance pour veiller au respect de la réglementation et éviter les abus (stationnements illicites sur voies de bus ou aires de livraison par exemple)

Plus d'informations sur la fiche action de la méthodologie pour des chartes de logistique urbaine durable « Développer l'usage mixte de l'espace public » : <https://www.interlud.green/storage/C5Dvelopper-l-usage-mixte-de-l-espace-publicVF2022pdf>